## Déclaration individuelle d'intention de grève par courriel.

#### Marche à suivre



### **Délais à respecter :**

Lundi avant minuit ... pour une grève le jeudi
Jeudi avant minuit... pour une grève le lundi
Mardi avant minuit...pour une grève le vendredi
Vendredi avant minuit ... pour une grève le mardi

## Adresse électronique à utiliser :

Uniquement votre adresse professionnelle du type

première lettre du prénom.nom@ac-lyon.fr

Ne pas utiliser la messagerie I-prof mais celle accessible sur ce site : <a href="https://webmail.ac-lyon.fr/">https://webmail.ac-lyon.fr/</a>

# Destinataire de ce message :

Mail à adresser à l'IEN de votre circonscription, à l'adresse électronique de votre circonscription.

Vous trouverez cette <u>adresse en cliquant ici.</u>

#### Modèle de message :

Nom		
Prénom		
(affectation)		
Circonscription de		
	à	
		Monsieur le Directeur Académique,
		s/c de Mme, M. l'IEN de

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement

La loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire impose « à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du ......à partir de 8h.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre « est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil » (article L133-5).